

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE
DE FOOTBALL

Saison 2022/2023
L'Officiel n° 01
Du 12 juillet 2022

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

BP 1037 - 7 Rue Haute

11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



meilleurtaux.com



PRÉFET
DE L'AUDE



cuisinella
A l'écoute de vos envies

GetIT!
L'e-shop de vos outils d'animation réseau



FRANCE PEINTURE
Un résultat haut en couleur

CASTELNAUDARY - rue J.B. PERRIN - 04 68 23 53 43
REVEL - Av. de Castelnaudary - 05 62 18 40 91
VILLEFRANCHE DE L. - Av. F. Mitterrand - 05 34 43 65 83

Commission seniors

PV du 08/07/2022

La commission établit la liste des clubs pouvant évoluer dans les différents championnats départementaux pour la saison 2022 – 2023.

Ces listes sont établies :


- sous réserve des dossiers en cours en Ligue de Football Occitanie et en District ;
- sous réserve d'engagement prévus à l'article 4 du règlement des compétitions départementales et des dispositions communes à toutes les compétitions;
- sous réserve des conditions d'admission prévus à l'article 3 du règlement des compétitions départementales et des dispositions communes à toutes les compétitions

Les accessions et relégations sont établies selon l'article 3.2 du règlement des compétitions Seniors du District de l'AUDE.

3 Clubs descendent de R3, à savoir l'UF LEZIGNAN, le FUN et le FAC.

Composition des groupes :

- D1 : 1 groupe de 12 équipes ;
- D2 : 2 groupes de 12 équipes ;
- D3 : 2 groupes de 12 équipes ;
- D4 : à déterminer

D1	12 équipes
<u>Accession en R3</u> Haut Minervois OL	<u>Descentes de R3</u> UFL LEZIGNAN FUN
<u>Accèdent de D2 en D1</u> AS BRAM FC ST NAZAIROIS FC ALZONNE  FC BRIOLET 2 (suite à la mise en sommeil du FC CHALABRE, Application de l'article 3.2 : En revanche, si après application du présent règlement, il restait des places vacantes, elles seraient attribuées aux clubs les mieux classés de la division inférieure jusqu'aux clubs classés troisièmes.)	



La montée en D1 du FC BRIOLET est aussi conditionnée à la décision de la commission régionale d'appel de la ligue d'Occitanie concernant la rétrogradation du FAC en D2. En cas de décision favorable au FAC, le FC BRIOLET resterait en D2 et le FAC intégrerait la D1.

Sont maintenus : NARBONNAIS UFC, STE EULALIE VILLESEQ, U.S. DU MINERVOIS, TREBES FC 2, NAUROUZE LAB, CUXAC AUDE O

D2

24 équipes

Accessions de D3 en D2

D1

Poule A

FC CHAURIENS

AS ESPERAZA

MAS STES PUEL (Application de l'article 3.2)

Rétrogradations de

AS PEXIORA

CASTELNAUDARY 2

RAZES OLYMPIQUE

LIMOUX FC



FAC (Rétrogradation de R3 suite au PV de la ligue Occitanie N°49 du 16 juin 2022.)

Poule B

FC CORBIERES MEDIT. 2

CUXAC AUDE O 2



La rétrogradation du FAC en D2 est conditionnée à la décision de la commission régionale d'appel de la ligue d'Occitanie. En cas de décision favorable au FAC, le FC BRIOLET resterait en D2 et le FAC intègrerait la D1.

Sont maintenus :

Poule A : CAUX/SAUZENS, FANJEAUX E S, MONT-SAISSAC – MOUSS, NAUROUZE LAB 2, F.C. MALEPERE, SALLES/HERS, FC QUILLAN.

Poule B : ALARIC FC, VILLEGLY, M.J.C. GRISSAN 2, F.C. VILLEDUBERTOIS, TRAPEL PENNAUTIER FC, HAUT MINERVOIS OL 2, OLYMPIQUE CORBIERES SUD MINERVOIS 2 (Anciennement MOUSSAN 2)

D3

24 équipes

Accessions de D4 en D3

D2

Poule A

AS ARZENS

NOIRE

AS VILLEPINTE

Poule B

ASC DES ILES

Poule C

FC ST NAZAROIS 2

FC CORBIERES MEDIT 3 (Application de l'article 3.2)

Rétrogradations de

US MONTAGNE

ST PAPOUL OS

FC LAUQUET

BELPECH US

US CONQUES

EC COURSAN

USA PEZENS2

Sont maintenus :

Poule A : R.C. PIEUSSE, U.S DE VILLASAVARY, LE COUGAING, SOUILHE F C, PEXIORA A S 2, BRAM AS 2

Poule B : ET.S. MALVOISE, U.F. LEZIGNANAIS 2, NARBONNAIS UFC 2, TRAPEL PENNAUTIER FC 2, U.S. DU MINERVOIS 2, OLYMPIQUE CORBIERES SUD MINERVOIS 3 (Anciennement MOUSSAN 3).

Rétrogradations de D3

CASTELNAUDARY 3

ST PAPOUL OS 2

ALZONNE FC 2

STE EULALIE VILLESQAQ 2

VILLEGLY 2

AS DOMAIRON

Sont maintenus :

Poule A : MONT-SAISSAC - MOUSS 2, NAUROUZE LAB 3, ST MARTIN LALANDE, LES MARTYS O, MAS STES PUEL 2, SALLES/HERS 2, U.S DE VILLASAVARY 2

Les accessions et rétrogradations sont communiqués sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées à la suite de décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

Un Procès verbal complémentaire sera publié dès que la décision de la commission d'appel régionale de la ligue Occitanie sera publiée.

Le président de commission

M. BANDIERA Alexandre

